

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 452

présenté par

Mme Taurine, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin et M. Ruffin

ARTICLE 3 DECIES

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – À compter du 1^{er} janvier 2020, il est mis fin à toutes les subventions directes et indirectes aux hydrocarbures et combustibles fossiles définis au 1° de l'article L111-1 du code minier. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France, en 2019 pays hôte du G7, s'était engagée en 2016 à supprimer les subventions aux énergies fossiles d'ici à 2025. Or, en 2019, la France offre 11 milliards d'euros de subventions aux énergies fossiles. Ces 11 milliards d'euros freinent l'essor de la transition écologique en avantageant les secteurs polluants. Ces 11 milliards sont aussi devenus un symbole d'injustice sociale : les exonérations (concernant la taxe sur les produits énergétiques et la taxe carbone) bénéficient aux grandes entreprises alors que chaque ménage paie la totalité.

L'urgence écologique impose de prendre des mesures radicales et de cesser de subventionner ces énergies fossiles, notamment lorsque ces subventions profitent à des entreprises et des secteurs qui comptent déjà parmi les plus polluants.

Aujourd'hui, 1091 installations très émettrices de gaz à effet de serre sur le territoire français sont soumises à un prix carbone de 21 euros par tonne de CO₂, via le système d'échange des quotas CO₂ européen. Un montant bien moindre par rapport au prix de la taxe carbone française de 44 euros par tonne de CO₂, qui est payée par les ménages et les entreprises bien moins polluantes. De plus, une grande partie des entreprises reçoit des quotas de CO₂ gratuitement. Les installations de l'industrie du ciment ont ainsi reçu un excédent de 14 % de quotas gratuits par rapport à leurs émissions !

L'exonération complète de taxation du kérosène représente en 2019 un montant total de subvention de 3,6 milliards d'euros. « En même temps », le Gouvernement envisageait de taxer d'autant plus les particuliers via une augmentation de la taxe carbone sur les carburants. Cela est impensable. Les énergies fossiles polluantes doivent rester dans le sol. Les ménages et les petites entreprises qui n'ont pas les moyens de s'adapter rapidement aux changements doivent par contre être soutenus.